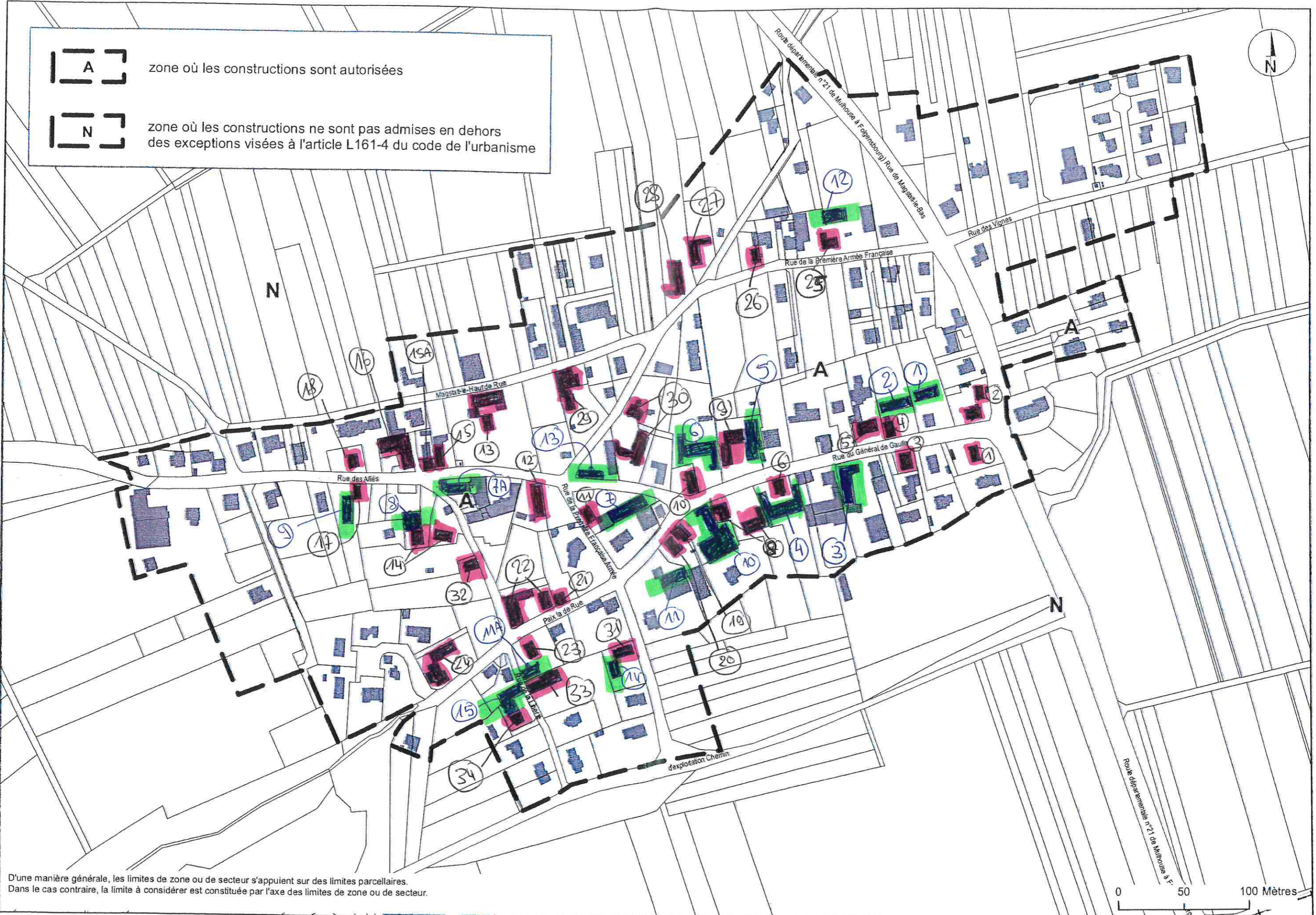


A zone où les constructions sont autorisées  
N zone où les constructions ne sont pas admises en dehors des exceptions visées à l'article L161-4 du code de l'urbanisme



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcelaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

